



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



16. Objet : Mise à disposition du gymnase et du dojo communautaire à Rodemack à l'École Internationale de Mondorf-les-Bains

Pour la 3^e année consécutive, l'École Internationale de Mondorf-les-Bains (Luxembourg) sollicite la mise à disposition des équipements sportifs communautaires à Rodemack (dojo et gymnase) et l'attribution de créneaux horaires pour l'année scolaire 2022/2023.

L'École Internationale de Mondorf-les-Bains participera aux frais de fonctionnement des équipements sportifs sur la base d'un tarif de 20 €/heure (accords de la CLECT du 22 février 2011).

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accorder un avis favorable à la mise à disposition du gymnase et du dojo communautaire à Rodemack à l'Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains pour l'année scolaire 2022/2023,
- d'acter la participation de l'Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains aux frais de fonctionnement à hauteur de 20 €/heure,
- d'inscrire les recettes sur les budgets aux chapitre et article correspondants,
- d'autoriser le Président à signer la convention idoine,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

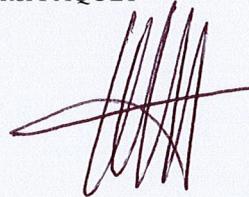
Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **4 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

